délibérations 2014 - 09 CR du 2 septembre

Séance du 2 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le deux septembre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni dans la salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUDON Jean-Pierre, suite à une convocation individuelle adressée à tous les conseillers en date du 25 août 2014.

Etaient présents : Mme ROUGIER, M. VILLEMIANE, Mme XIMENEZ, M. LESSEIGNE, M. CHAUGIER, M. BOISSIERES, M. LIAL, Mme AVANZINI, M. FRITSCH, Mme MARTY, Mme THOMAS-BENEY, Mme PAUILLAC, Mme CHOURY, Mme COMBEFREYROUX, M. VARGAS

Excusés : M. BERNEDE, Mme FAUVET, M. DIDIER

Mme COMBEFREYROUX donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Il est voté à l'unanimité. M.VARGAS est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Ø Rentrée scolaire (nouveaux horaires, PedT, ...)
- Ø Contrats d'apprentissage (délibérations)
- Ø Réunion de quartier « Le Bourg » du 5 septembre 2014

- Ø CdC du Pays Foyen (délibération taxes d'aménagement)
- Ø Travaux bâtiments communaux : Eglise (compte-rendu visite du CAUE)
- Ø Divers : Informations dossier Maison des Arlandies
 - Ø Informations voirie
 - Ø Assemblée Générale du basket
 - Ø Activité Marché Nocturne
 - Ø Sénatoriales

I - Rentrée scolaire :

L'école regroupe 168 enfants, 70 en maternelle, 98 en primaire et compte 7 enseignants.

28 élèves sont inscrits pour le ramassage scolaire ; 56 repas sont prévus à la cantine le mercredi. 16 enfants sont inscrits au centre aéré de Pineuilh.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) ne commenceront que la semaine du 08/09/2014.

La fin de cours est prévue à 15h45. Peut-être faudra-t-il s'attendre à une garderie importante.

II - Contrats d'apprentissage

Deux apprentis de formation bac pro - aménagement paysagers sont prévus. L'un pour un an, pour sa dernière année, rémunéré à 75 % du SMIC et l'autre pour 3 ans (cursus entier) ; 35 % du SMIC la première année ; puis 47 % la deuxième jusqu'à ses 18 ans et ensuite 59 % ; et enfin 75 % du SMIC la troisième année. Le coût pour la Municipalité en est important. M. le Maire souligne que ces contrats sont un des éléments de l'aide apportée par la Municipalité aux jeunes dans le cadre de leur formation.

III - Réunion de quartier « Le Bourg » prévue le 05/09/2014. La notion de « bourg » a été élargie en direction du sud et de l'est. Ce sera une première.

IV - CDC du Pays Foyen - délibération sur les taxes d'aménagement : l'objectif de la taxe d'aménagement permet le financement des équipements publics tels que la création ou l'extension de routes, l'assainissement, les écoles... Cette taxe comporte une part communale ou intercommunale. Les 5 communes supplémentaires ayant rejoint récemment la CDC du Pays Foyen doivent donc être assujetties à cette nouvelle taxe intercommunale.

V - Travaux sur les bâtiments communaux : Ils portent sur l'église dont le clocher menace de se dégrader. Selon le compte rendu du CAUE, il n'y a pas de péril pour l'instant, mais les travaux sont cependant à engager rapidement sous peine de détériorations plus importantes.

VI- Informations diverses :

- **La maison des Arlandies (**sur la RD 936) rappel : la Municipalité ayant « hérité » de cette demeure a proposé à la société Soliance-Habitat de l'aménager. Or, le Conseil Général compte réduire l'emprise du terrain par arasement des bas-côtés. La société Soliance déclare ne pas pouvoir dans ce cas mener à bien son projet. Pour l'instant, elle est en pour parler avec le Conseil Général. En cas de désaccord, cette maison, dans son état actuel de délabrement, reviendrait à la Municipalité qui ne pourrait pas non plus l'exploiter. Affaire à suivre.

- **Les travaux de voirie** : ils concernent quelques voies sur le territoire (Barathon, route des Grangeaux...). Cependant, les futurs prestataires sont choisis avec vigilance : en effet, sur des travaux antérieurs (rue des Pouges, salle Albert Lallier), des défauts ont été relevés. Commencement des travaux dans 15 jours.

- Pour la barrière de sécurité de la salle Albert Lallier, un courrier en recommandé a été envoyé à l'architecte responsable des travaux.

- Prochaine réunion voirie le **mardi 30 septembre 2014** à 20 heures 30.

- **Le marché gourmand du 26 août 2014** ne fut pas un succès comparé à celui de juillet. Cela est dû aux mauvaises conditions climatiques.

- **L'assemblée générale du basket du 31/8** : Les problèmes générés par l'ancien bureau semblent dépassés dans la mesure où de nouvelles personnes ont pris les rênes. Cependant, quelques jeunes sont partis pour des clubs plus renommés. S'il reste, dans certaines catégories, un effectif restreint, la solution ne pourrait venir que de la constitution d'une entente avec un autre club.

- **Commission des sports de CDC** *:* une journée sportive est prévue le 13/09/2014. En décembre, se tiendra la cérémonie en l'honneur des sportifs méritants. Séjour de sportifs allemands dans le Pays Foyen en février 2015.

- **L'entreprise LE NAOUR ASSOCIES** doit réaliser des travaux d'élagage autour des lignes électriques Moyenne tension (sous-traitante d'ERDF) ; elle interviendra sur la commune du 1/09 au 30/11/2014.

- **Dégradations et incivilités** : 2 événements sont très préoccupants, les décharges sauvages et les dégradations.

*les décharges sauvages se multiplient, y compris en plein bourg. Sur les photos qui sont montrées, on constate l'ampleur du problème. On peut s'étonner d'ailleurs que les riverains n'aient rien vu lors de la dépose de ces déchets sauvages. Il est décidé qu'une intervention devra être faite pour que chaque citoyen se sente responsable de lui-même et des autres. M. le Maire fait également part du fonctionnement de l'USTOM : s'il est vrai que depuis la mise en place de la redevance, le tonnage global des déchets a diminué (grâce au compostage et la déchetterie),

l'USTOM est confrontée à de graves problèmes financiers dus en majeure partie aux impayés. L'affaire est à suivre.

*le vandalisme semble se développer sur la commune, témoin la dégradation de la statue de la vierge située devant l'église. Cette dégradation honteuse ne peut être qu'un acte isolé d'un « décérébré » (sic). Il n'empêche que si l'on ajoute la casse de carreaux de l'école, la question mérite qu'on réfléchisse à une vigilance accrue de la part de chaque citoyen, et surtout des membres du Conseil Municipal, la forme restant à définir.

- **Concentration de motos les 3, 4 et 5 octobre** prochains sur la Commune

- Prochaine réunion le mardi **7 octobre 2014** à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.